

## Réhabilitation psycho-sociale en BFC : 2019

### Intervention de Mme Puglierini

Dans le cadre des orientations déclinées au sein de la feuille de route santé mentale et psychiatrie et réaffirmées dans « Ma santé 2022 », un travail a été mené par le Ministère, élargi à des professionnels ayant une expérience confirmée en la matière, afin d'élaborer une note de cadrage sur la structuration et le développement des soins de réhabilitation psychosociale sur les territoires.

Cette note de cadrage, transmise à l'ARS vise à accompagner les professionnels dans l'organisation et la structuration du développement de soins de réhabilitation psycho-sociale dans l'ensemble du territoire de la BFC.

Cette offre de soins de réhabilitation psychosociale s'inscrit dans un travail en réseau qui englobe l'ensemble des acteurs du parcours de santé et de vie, notamment des soins primaires, éducatifs, sociaux et médico-sociaux, de la ville, venant en soutien de l'autonomie et de l'insertion sociale et professionnelle afin de permettre la mise en œuvre du projet global de réhabilitation favorable au rétablissement de la personne. Son cadre de mise en œuvre est le PTSM, permettant d'organiser entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et avec les usagers et les familles, une prise en charge globale et coordonnée des besoins des personnes souffrant de troubles psychiques ou susceptibles d'en développer. Afin que la mise en œuvre prenne bien en compte l'enjeu particulièrement important du travail partenarial entre acteurs de soins et de l'accompagnement, le comité régional BFC, piloté par l'ARS, a défini la structuration d'une offre de soins de réhabilitation organisée en proximité, intégrée dans les parcours de santé et de vie des personnes, ainsi que des fonctions de soutien, de formation et de recherche organisées au niveau régional dans deux centres « support » référents et ce, en 2019 : 1<sup>er</sup> rattaché au Centre d'Intervention pour Psychoses Précoces au CH La Chartreuse à Dijon, piloté par Dr Martin & Dr Chabridon du CHU Dijon, 2<sup>e</sup> rattaché au Centre Expert FondaMental, au CHU de Besançon, piloté par les Pr Haffen et Pr Vandel.

Ces centres « support » ont pour missions de diffuser les connaissances et les outils en réhabilitation psychosociale (organisation de journées, congrès, formations...), de fournir un appui à la structuration des offres de proximité (aide à l'ingénierie de projets, formation des professionnels...), de soutenir leur fonctionnement au travers d'une animation territoriale et de faire avancer la recherche et l'évaluation.

Parallèlement, l'ARS a déjà renforcé les offres de proximité en labellisant les équipes territoriales rattachées aux établissements sanitaires de psychiatrie dans les territoires du Jura (Dr Marin) et du Doubs (Dr Jeannin), de l'Yonne (Dr Karnicheff), de la Saône et Loire (Dr Duperrey) et de la Haute-Saône (Drs Richelet et Guetarni). Les départements non-couverts à ce jour, le seront dès l'attribution de moyens nationaux complémentaires.

Le comité de suivi régional doit maintenant travailler sur un programme de formations destinées à la fois aux professionnels et aux familles.